



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 17 mai 2024
N°2024_11261_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Filière de conception et fabrication de véhicules automobiles »

Service producteur : Insee, division Enquêtes thématiques et études transversales (Etet)

Opportunité : avis favorable émis le 5 octobre 2023 par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 3 avril 2024 (commission « Entreprises »)

Commission	Entreprises
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2024
Publication JO	Oui
Périodicité	Triennale

Descriptif de l'opération

Cette enquête doit servir à mesurer le poids et la dynamique d'une filière productive qui connaît des mutations profondes.

Aucune enquête nationale relative à la filière de conception et fabrication de véhicules automobiles n'existe à ce jour. Cette nouvelle enquête a deux objectifs : d'une part, mieux délimiter le périmètre sectoriel de cette filière, qui s'étend au-delà du seul secteur de la construction automobile, et, d'autre part, mesurer le poids de cette filière dans l'économie. Cette enquête vise également à collecter l'information statistique nécessaire à la description du fonctionnement de la filière automobile dans un contexte économique, écologique et technologique en forte évolution. En effet, la fin programmée du moteur thermique en 2035 conduit les grands constructeurs à mettre en place l'électrification des véhicules. Par ailleurs, la crise sanitaire a fragilisé la chaîne logistique, des problèmes d'approvisionnement (en semi-conducteurs et en composants en plastique notamment) ont entraîné une contraction des volumes de production et le coût de l'énergie a fortement augmenté.

Deux comités de concertation ont eu lieu les 1^{er} et 29 juin 2023. Ils réunissaient les principales fédérations automobiles françaises, plusieurs représentants de directions d'administrations et de services statistiques ministériels (SSM), et des agents de l'Insee dont certains avaient déjà mené des travaux régionaux sur la filière automobile.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont :

- l'activité au sein de la filière automobile amont (fonctions au sein de la filière, part du chiffre d'affaires consacrée à la filière, etc.) ;
- l'analyse économique de cette activité (clients, sous-traitants, fournisseurs, difficultés de recrutement, etc.) ;
- les adaptations et perspectives de la filière (projets d'amélioration de la performance environnementale, diversification, soutiens financiers, évolution prévue de l'activité automobile, perspectives en termes d'effectif salarié, de recours à l'intérim, de formation, relocalisation en France de certaines activités).

Enfin, deux questions portent sur l'activité automobile au niveau localisé (établissement).

La filière automobile entrant dans le champ de cette enquête regroupe l'ensemble des entreprises (au sens d'unités légales) qui contribuent à la conception, à la fabrication, à la transformation, au reconditionnement, au rétrofit et au recyclage de véhicules circulant sur la voie publique :

- véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de personnes et marchandises et ayant au moins 4 roues ;
- véhicules remorqués conçus et construits pour le transport de marchandises ou de personnes ainsi que l'hébergement de personnes ;
- véhicules routiers à usage spécial.

La base de sondage est conçue en mobilisant plusieurs sources statistiques en plus de Sirius : l'enquête annuelle de production, l'enquête sectorielle annuelle, les unités appartenant au contour des profilées des grands groupes automobiles, des informations issues du plan de relance de l'État concernant la partie « filière automobile », les résultats de travaux sur la filière menés par la direction générale des entreprises (DGE) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Le nombre d'unités légales de l'échantillon est à ce stade évalué à 14 300. La collecte sera effectuée par Internet, avec possibilité d'envoyer un questionnaire papier sur demande.

La conception et la préparation de l'enquête s'étalent de septembre 2023 à août 2024, tandis que la collecte est programmée de septembre 2024 à janvier 2025. Une publication nationale du type *Insee Première* et un *Insee Résultats* sont prévus pour l'automne 2025. Les principaux utilisateurs des résultats seront le service statistique public (SSP), des chercheurs, des professionnels du secteur, la presse économique. Sous réserve de confirmation lors des approfondissements méthodologiques prévus dans le cadre de la préparation de l'enquête, les résultats de l'enquête pourront également être exploités au niveau régional par les services d'études et de diffusion des directions régionales de l'Insee.

La présentation en commission a donné lieu à des demandes de précisions portant sur le périmètre de l'enquête (taille des entreprises, frontières amont et aval de la filière), et l'articulation ou la complémentarité avec d'autres sources.

Le périmètre sectoriel de l'enquête est établi à dire d'experts et en se basant sur plusieurs sources externes, tels que les travaux menés par la DGEFP sur la consolidation d'un contour automobile. La filière productive, donc centrée sur l'amont, sur laquelle porte l'enquête s'arrête à la fabrication de véhicules. En comité de concertation il a été décidé de ne pas intégrer les concessionnaires, ni les garages, mais d'inclure les services de mobilité et les batteries. La demande initiale de mise en place de cette enquête est en effet intrinsèquement liée au système productif (intrants dans un contexte de pénurie, évolutions des acteurs et des métiers en lien avec le passage à l'électrique).

Le plan de sondage s'appuie en grande partie sur les travaux réalisés pour la filière aéronautique et spatiale, avec la construction de strates sectorielles homogènes en termes de degré d'appartenance à la filière. Des seuils d'effectif sont utilisés pour chacune des strates retenues, de façon à maximiser le nombre d'unités automobiles couvertes.

Justification du caractère obligatoire :

La filière de conception et fabrication de véhicules automobiles a un poids important dans l'économie française, et est actuellement en pleine mutation. Elle est par ailleurs régulièrement concernée par des plans de soutien ; actuellement, les entreprises du secteur automobile peuvent ainsi bénéficier du plan France 2030. Il est important de pouvoir disposer d'éléments fiables et robustes permettant la contextualisation de leur suivi.

Seule l'obtention d'un taux de réponse élevé permettra de diffuser des informations de qualité aux acteurs publics et donc d'atteindre pleinement les objectifs fixés à l'enquête. Il est primordial que les grandes entreprises au cœur de la filière, interrogées de façon exhaustive, soient massivement répondantes, car il ne sera pas possible d'inférer leur réponse à partir de celle des autres entreprises. Aux côtés de ces dernières, des entreprises de taille plus réduite de la périphérie, industrielles ou appartenant au secteur des services, seront également interrogées. Alors qu'elles pourraient se sentir moins concernées par l'enquête, il est essentiel d'assurer leur participation afin d'approcher le poids de la filière dans l'économie et la diffusion des problématiques des constructeurs dans l'ensemble de la filière.

~~~

#### **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

##### **Remarques générales**

- Le Comité note que le service a conçu cette enquête « filière » en réponse à des demandes liées à l'industrie automobile (mutations induites par la fin annoncée du moteur thermique, fragilisation de la chaîne logistique suite à la crise de la Covid...). Le questionnement et le champ de l'enquête ont ainsi été centrés sur la partie « productive » de la filière automobile, conformément à l'avis d'opportunité délivré par le Cnis. Le Comité souligne que les évolutions actuelles peuvent impacter toute la chaîne de valeur, et signale que le contrat stratégique de la filière automobile avec l'État, en cours de renouvellement, porte également sur l'ensemble de cette filière, en distinguant la filière « amont » (industrie et sous-traitants de l'industrie) et la filière « aval » (métiers des services de l'automobile et de la mobilité). Dans ce contexte, le Comité demande au service :
  - de modifier le nom de l'enquête afin de rendre compte clairement du périmètre de la collecte, qui relève principalement de la filière amont<sup>1</sup> ;
  - de documenter finement le périmètre d'activité retenu dans l'enquête à l'issue de la concertation et des tests, en pointant les quelques activités ne relevant de la filière amont *stricto sensu* et en fournissant une estimation de leur poids global, voire en examinant la possibilité de restituer des résultats complémentaires sur un champ amont plus strict ;
  - de préciser dans sa communication des résultats de l'enquête les éventuelles limitations pratiques qui ont pu conduire à s'écarter ponctuellement du champ théorique visé (tailles des entreprises, difficultés à identifier certains sous-traitants...), et de fournir dans la mesure du possible un ordre de grandeur de l'impact de ces exclusions sur l'estimation du poids de la filière ;

---

1 Hors réunion, le service a proposé de retenir le nom Enquête « Filière de conception et fabrication de véhicules automobiles » repris dans l'ensemble de ce document.

- d'instruire la possibilité d'accompagner la publication des résultats d'un premier ordre de grandeur, même partiel, du poids aval de la filière (estimé à partir d'autres sources de données), et plus largement de réfléchir à la manière dont l'ensemble de la filière pourrait être étudié à l'avenir, éventuellement avec des processus de collecte différents.
- Le Comité salue la qualité de la concertation auprès des acteurs du champ « amont » de la filière. Dans la perspective des prochaines collectes et d'une éventuelle extension à la filière « aval » (à examiner dans le cadre du Cnis), il invite le service à étendre ces échanges à d'autres parties prenantes, dont la Confédération générale du travail (CGT), la Fédération nationale de l'automobile (FNA) et le syndicat des métiers de la distribution et des services de l'automobile (Mobilians).
- Le Comité constate que la collecte de l'enquête s'appuie principalement sur les unités légales, alors que la filière est structurellement organisée par des entreprises au sens défini par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008. Ce décalage pourrait conduire à des difficultés d'interprétation de certains résultats liés au chiffre d'affaires de la filière (en raison de la comptabilisation des chiffres d'affaires intra-groupe et non d'un chiffre d'affaires consolidé au niveau du groupe) alors que la mesure du poids de la filière est un des objectifs de l'enquête. Le Comité a noté que le service utilisera les chiffres d'affaires des unités légales déclarés dans l'enquête principalement pour calculer des ratios avec d'autres variables de l'enquête, et qu'il prévoit des appariements avec le dispositif Esane pour d'une part, limiter et documenter les éventuels écarts de chiffres d'affaires déclarés, et d'autre part avoir des chiffres d'affaires consolidés. Il demande au service de porter une attention particulière aux modalités de diffusion de ces résultats et à la documentation fournie sur ce point lors de la diffusion des données individuelles.
- Le dispositif présenté par le service est triennal, alors que la filière connaît de fortes évolutions structurelles. Le Comité invite en conséquence le service à instruire la possibilité de recourir à d'autres sources telles que la base tous salariés ou le dispositif Esane pour assurer un suivi annuel approché de la filière (le cas échéant au moins sur un champ d'entreprises constant).

## Méthodologie

- Le Comité invite le service à mettre à disposition un document de synthèse présentant les synergies possibles entre les méthodologies des différentes enquêtes « filières », en termes de questionnaire ou de définition du champ par exemple, dans l'optique notamment de pouvoir comparer quelques indicateurs entre filières tout en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.
- Le Comité constate positivement l'existence de traitements standardisés pour l'ensemble des enquêtes thématiques auprès des entreprises, visant à s'assurer de la vraisemblance et de la cohérence des données collectées. Ces traitements ne font cependant actuellement pas l'objet d'une présentation détaillée, qui serait de nature à faciliter le travail d'expertise ou l'appropriation des données par les utilisateurs. Le Comité invite le service à constituer et à mettre à disposition cette documentation.
- Le Comité invite le service à poursuivre ses efforts de délimitation du périmètre effectif de la filière :
  - en associant, comme envisagé, les directions régionales de l'Insee afin d'identifier d'éventuelles entreprises non intégrées initialement, du fait par exemple d'un défaut de qualité dans la codification de l'Activité principale exercée (APE) ;
  - en testant la possibilité de demander aux unités enquêtées la liste de leurs principaux fournisseurs et/ou sous-traitants ;
  - en suivant les restructurations via le Répertoire sur les restructurations d'entreprises (Citrus).

- Le Comité invite le service à se mettre en capacité de distinguer, lors d'une future collecte, les évolutions de la filière liées à une meilleure définition du champ de l'enquête de celles traduisant des changements économiques effectifs.

### **Questionnaire**

- Le Comité invite le service à instruire les points suivants sur le questionnaire (en tenant compte le cas échéant des tests déjà effectués et des effectifs concernés) :
  - faire la différence entre les moteurs électriques et ceux à hydrogène (III 3 et 4) ;
  - distinguer plus finement la géographie des activités en Amérique, en isolant, dans la mesure du possible, les États-Unis, le Canada, le Mexique et l'Amérique du Sud (questions III 11 et 12) ;
  - préciser dans les questions précédentes ainsi, notamment, dans le tableau III 6 ou la question III 15, qu'il s'agit de l'activité automobile de l'entreprise en France.

### **Diffusion**

- En raison de la grande l'hétérogénéité des entreprises de la filière (notamment par leur taille), le Comité invite le service à poursuivre ses réflexions sur les modalités de restitution et de diffusion des résultats issus des variables qualitatives de l'enquête, en lien avec les pondérations et le respect du secret statistique.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête « Filière de conception et fabrication de véhicules automobiles », et propose son inscription au programme des enquêtes de la statistique publique, ainsi que l'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour l'année 2024.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL